

République Française



Département de la Charente

Séance du Jeudi 30 Mai 2024

Délibération n°20240530_08_a

Nombre de conseillers communautaires :

En exercice : **70**

Présents : 46

Suppléants : 3

Pouvoirs : 6

= VOTANTS : 55

- dont « pour » : 55

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

Objet : CULTURE : attribution d'aides culturelles

Le jeudi 30 Mai 2024, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 24/05/2024, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle Socioculturelle de MONTIGNAC-Charente.

Présents : COMBAUD Renaud – CAILLAUD Nadia – GIRAUD-BERNARD Éric – CHAMPALOUX Didier – LIOT Gérard BOIZUMAULT Sylvie – LIZOT Jackie - AGUESSEAU Norbert – BORNE Bernard – MAINGUET Martine – BLANCHON Alain – GUYON Jean-Guy – COYAUD Pierrick – KAUD Pascal – TEXIER Didier – CRINE Jean-Jacques – GAGNAIRE Marie-Claire - TYSSANDIER Maguy – PAPILAUD Sonia – CROIZARD Christian - BOIREAUD Philippe – THURU Marie-Danièle - LEMAIRE Marie-Claude – HENTRY Jimmy - CHABAUTY James – ROULAUD Jean-Jacques - PINEAU Francine – BOUYSSSET Céline – MUGNIER Pierre-Hermann - LAVERGNE Didier - BERTRAND Didier – GIROUX-MALLOT Françoise – BORDES Jean-Jacques – TEILLET Anne – FAURE Sigrig – DANEDE Laurent – BOUCHET Éric LACROIX Aurélie - SOURY Christine - LASBUGUES Elisabeth - ROUMAGNE Magalie – PINTUREAU Romain MAGNANT Jocelyne – SEVRIT Raymond – GOYAUD Philippe - JÉROME Géraldine.

Suppléants remplaçant un titulaire :

1-SOURISSEAU Damien suppléant de COMBAUD Alain

2-BERTRAND Michel suppléant de MARCELIN Céline

3-POITOU Mélanie suppléante de MICHONNEAU Patrick

Pouvoirs :

1-FOURÉ Brigitte pouvoir à COMBAUD Renaud

2-PERCHE Marie-Annick pouvoir à SOURY Christine

3-LAMAZIERE Véronique pouvoir à TYSSANDIER Maguy

4-CHARRIAUD Sébastien pouvoir à CRINE Jean-Jacques

5-VERGNAUD David pouvoir à DANEDE Laurent

6-DE LUSTRAC Jean-Marc pouvoir à LASBUGUES Elisabeth

Absents : GEOFFRION Olivier - FLAUD Yves – CECCHIN Catherine – PERRON Michelle - CHAUSSEPIED Pierre – DURAND Jean-Louis - JEUNE Karine – VIGNET Aurélie - CLAVAUD Gérard - BOURABIER Jacques – ETIENNE Murielle - POTEL Maryse - CAMY Bruno - MAHÉ Jacques - CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella.

Secrétaire de séance : Renaud COMBAUD.

Objet : CULTURE : attribution d'aides culturelles

*Vu la délibération n°20190404_03 en date 04 avril 2019 approuvant les modalités d'attribution des aides culturelles communautaires,
Vu l'avis du bureau communautaire,
Vu l'enveloppe budgétaire dédiée chaque année au titre des aides culturelles communautaires,*

Monsieur le Vice-Président en charge de la communication, de la culture et du patrimoine rappelle que la communauté de communes dispose d'un règlement pour l'attribution de subvention dans le cadre de la programmation d'événements culturels par des associations ou des collectivités.

Il rappelle les principaux critères d'attribution des aides communautaires :

- Montant maximum de la subvention « événement culturel isolé » : 20 % des dépenses éligibles plafonné à une aide maximum de 500 € pour un événement « isolé ».
- Montant maximum de la subvention « festival » : 20 % des dépenses éligibles et aide maximum de 2000 € pour un « festival ».

Monsieur le Vice-Président en charge de la communication, de la culture et du patrimoine expose les demandes de subventions culturelles reçues et propose d'attribuer les aides culturelles suivantes :

DOM REMI CARRE

Intitulé du projet : Festival de musiques anciennes
Lieu : Abbaye St Amant de Boixe
Date : 27/28 juillet, 2/3/4 août
Montant total de l'opération : 15 660€
Montant éligible : 11 300 €
Montant maximum de l'aide pour le dispositif « Festival » : 2000 €

Asso° Le bruit de la Boixe

Intitulé du projet : Les jeudis du cloître (concerts)
Lieu : Abbaye St Amant de Boixe
Date : 11 juillet et 1er août
Montant total de l'opération : 4 910 €
Montant éligible : 3 300 €
Montant maximum de l'aide pour le dispositif « Festival » : 660 €

Association Comité des fêtes de Tusson

Intitulé du projet : concert de Gospel
Lieu : église Tusson
Date : 22 juin 2024
Montant total de l'opération : 1 890 €
Montant éligible : 1 685 €
Montant maximum de l'aide pour le dispositif « Manifestation ponctuelle » : 337 €

Association Loisirs et Traditions des Gours

Intitulé du projet : spectacle de feu « Lughna »
Lieu : Les Gours
Date : 3 août 2024
Montant total de l'opération : 5 670 €
Montant éligible : 2 920 €
Montant maximum de l'aide pour le dispositif « Manifestation ponctuelle » : 500 €

Asso° La Madeleine et Moonflowers production

Intitulé du projet : Festival artistique dédié aux créatrices

Lieu : Ligné

Date : 11/12/13 octobre 2024

Montant total de l'opération : 15 000 €

Montant éligible : 7 600 €

Montant maximum de l'aide pour le dispositif « Festival » : 1 520 €

FALM – Section théâtre

Intitulé du projet : spectacle « 20 ans ! ...à Échoisy »

Lieu : Echoisy - CELLETES

Date : 13 juillet 2024

Montant total de l'opération : 2500 €

Montant éligible : 2100 €

Montant maximum de l'aide pour le dispositif « Manifestation ponctuelle » : 420 €

Asso° Les amis de l'orgue en Charente

Intitulé du projet : spectacle Festival d'orgue en Charente

Un spectacle sur Cœur de Charente

Lieu : Église MANSLE

Date : 12 avril 2024

Montant total de l'opération : 2418 €

Montant éligible : 2218 €

Montant maximum de l'aide pour le dispositif « Manifestation ponctuelle » : 443 €

Association Amis de Bayers en Charente

Intitulé du projet : Festival des trois c(h)oeurs

Programmation culturelle et patrimoniale : conférences, concerts, projections de films

Lieu : Aunac-sur-Charente (Bayers, Chenommet et Aunac)

Date : du 11 juillet au 22 août 2024

Montant total de l'opération : 2600€

Montant éligible : 2400€

Montant maximum de l'aide pour le dispositif « Festival » : 480 €

Asso° Arts et jardins clairifontains

Intitulé du projet : Montpapl'Art

Lieu : Fontclaireau – Mansle les Fontaines

Date : 6 et 7 juillet 2024

Montant total de l'opération : 3970 €

Montant éligible : 2950 €

Montant maximum de l'aide pour le dispositif « Festival » : 590 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** l'octroi des subventions précitées ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à mener toutes les démarches, signer et exécuter tout acte en découlant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Christian CROIZARD



AR Prefecture

016-200072023-20240530-20240530_08_A-DE
Reçu le 05/06/2024